Compte rendu de séance Séance du 12 Juin 2023

L' an 2023 et le 12 Juin à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réusi au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séancesà la Mairie de Pullay sous la présidence de filonsieur SOUCHAY Serge Maire.

Présents: M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes: DANTU Sylvie, DOS SANTOS CLARO Sylvie, MM: FESSAN Liorel, HERISSON Bernard, HUET Alain, JANIK Jean-Jacques, MALLEZ Didier, SAMON Michel

Excusés: M. CENSIER Gérard (a donné pouvoir à Mme DOS SANTOS CLARO Sylvie), M. BOURDIN Emªnanuel (a donné pouvoir à M. SOUCHAY Serge)

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 9

<u>Date de la convocation</u>: 02/06/2023 <u>Date d'affichage</u>: 02/06/2023

Act rendu executoire

apres dépôt en Préfecture d'Evreux

le:

et publication ou notification

A é é nommée secrétaire : Mme DANTU Sylvie

Obat(s) des délibérations

SOMMAIRE

Mo≒sieur le Maire demande à l'assemblée si un point peut être ajouté à l'ordre du jour : les membres du cor≊seil acceptent : Exonération de la taxe d'aménagement

1/ NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

2/ %PPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

3/ MÉNAGEMENT DES ALLÉES DU CIMETIÈRE

4/ PRÉSENTATION DU DEVIS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE VIDEOPROTECTION ET DES SUBVENTIONS ACCORDÉES - 2023_18

5/ ₱RÉSENTATION DU DEVIS RELATIF A L'ETIQUETAGE DES MÂTS DE LA COMMUNE - 2023_19

6/ PROPOSITION DE PRISE DE PHOTOS AÉRIENNES - 2023_20

7/ PROJET SUR LA GRANGE DE LA COMMUNE - 2023_21

8/ INSTALLATION DE CIMAISES A TABLEAU A LA SAL $\overline{\mathsf{LE}}$ POLYVALENTE ET A LA SALLE DE REUNION - 2023 22

9/ EXONÉRATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT - 2023 23

10/ QUESTIONS DIVERSES

1/ NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie DANTU

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2023 A L'UNANIMITÉ

3/ AMÉNAGEMENT DES ALLÉES DU CIMETIÈRE

Le devis relatif à l'aménagement du cimetière a été approuvé lors de la réunion du 17.10.22.

Une demande de subvention a été effectuée auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture, en attente de la réponse. Seule la partie végétalisation pourraît être subventionnée par le Conseil Départemental après visite du site.

4/ réf 2023 18 : PRÉSENTATION DU DEVIS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE VIDEOPROTECTION

Suite à la réflexion engagée pour la sécurisation de la commune, plusieurs devis ont été demandés.

A ce jour, une seule entreprise a pu nous répondre, il s'agit de l'entreprise D2L dont le montant s'élève à 73 846.00 € HT soit 88 615.00.20 € TTC, deux autres entreprises ont déclaré forfait.

Deux demandes de subventions ont été demandées, l'une auprès de la Préfecture (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et la seconde au Conseil Départemental.

A ce jour, seule la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux nous a été accordée, le montant s'élève à 29 538.00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- **DÉCIDENT** de mettre en place une vidéoprotection sur la commune, et devra être signalée en entrée de village. L'éloignement du Val d'Haumont au centre du village entraînera probablement un abonnement téléphonique supplémentaire.
- ATTENDENT un nouveau devis pour ces travaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

5/ réf : 2023 19 : PRÉSENTATION DU DEVIS RELATIF A L'ETIQUETAGE DES MÂTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SOGETRA pour un étiquetage des mâts de la commune.

Le montant s'élève à 1 730.00 € HT soit 2 076.00 € TTC.

Après en avoitr délibéré, les membres du conseil sont :

- FAVORABLES à effectuer ces travaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

6/ réf: 2023 20: PRISE DE PHOTOS AÉRIENNES

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de la Société PIRENAIC pour une proposition de photos aériennes.

Le montant s'élève à 650.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- ACCEPTENT une prise de photos aériennes.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 2 abstentions : 2)

7/ réf: 2023 21: PROJET SUR LA GRANGE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de mettre à disposition cette grange au comité des fêtes pour le stockage de leur matériel.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- ACCEPTENT la mise à disposition de cette grange au comité des fêtes,
- ENVISAGENT l'aménagement du local actuel du comité des fêtes en salle de réunion ou maison d'associations.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

8/ réf : 2023 22 : INSTALLATION DE CIMAISES A TABLEAU A LA SALLE POLYVALENTE ET A LA SALLE DE REUNION

Monsieur Didier MALLEZ, Conseiller présente le projet d'installer des cimaises à tableau à la salle polyvalente pour éviter de déteriorer les murs ou plafonds par des trous, et également en salle de réunion de la mairie.

Le montant s'élèverait à :

- 666.05 € pour la salle polyvalente

- 143.03 € pour la salle de réunion

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- ACCEPTENT l'installation de cimaises à tableau.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

9/ réf: 2023 23: EXONÉRATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

En application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, tous les batîments inférieurs à 20 m2 soumis à déclaration préalable peuvent être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement.

Il est proposé au conseil d'exonérer en totalité la taxe d"aménagement sur les batîments inférieurs à 20 m2 soumis à déclaration préalable.

Le Conseil,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 331-9;

Vu la délibération du 26.03.2012 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que tous les batîments inférieurs à 20 m2 soumis à déclaration préalable peuvent être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'EXONÉRER tous les batîments inférieurs à 20 m2 soumis à déclaration préalable ;

A l'unanimité (pour : 9 contre : 2 abstentions : 0)

10/ QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil s'entretient de questions diverses.

Séance levée à: 19:20

En mairie, le 16/06/2023 Le Maire Serge SOUCHAY